

DÉCISION DU MAIRE



OBJET : Attribution des lots du Marché 23FR24 – Acquisition d’engins techniques

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et son article R.2123-1 ;

Vu la délibération 2023-07-099-DR/CP du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2023 autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public pour l’acquisition d’engins techniques et à signer les marchés et les pièces afférentes;

Considérant les résultats de la consultation 23FR24, notamment le procès-verbal de la Commission d’Appel d’Offres réunie le mardi 5 mars 2024

DÉCIDE

Article 1^{er} : de signer un contrat pour les fournitures décrites aux contrat annexés avec les prestataires suivants :

- **LOT 1 (fourniture d’un tracto-pelle), société M3, sise Actipôle 85 Est, 17 rue Jacqueline Auriol - 85170 BELLEVIGNY - SIRET : 399 110 857 00097**
Pour un montant de 136 000,00€HT soit 163 200,00€TTC.
- **LOT 2 (fourniture d’une mini-pelle), société TP SERVICE MATÉRIEL, sise Quartier Arrauntz - 64480 USTARITZ - SIRET : 791 908 486 00024**
Pour un montant de 62 600,00€HT soit 75 120,00€TTC.
- **LOT 3 (fourniture d’un micro-tracteur), société ETS GASSUAN, sise 374 RD 817 - 40220 TARNOS - SIRET : 301 294 898 00012**
Pour un montant de 19 800,00€HT soit 23 760,00€TTC.

Article 2 : La présente décision peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l’État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l’application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services
- L’entreprise

Fait à Tarnos le 05 mars 2024



Le Maire de Tarnos

Publié sur le site de la Ville le 27/03/2024

Jean-Marc LESPADÉ